

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026-02avril D02

Conseillers en exercice : 11

Présents :	10	L'an deux mille vingt six
Votants :	10	Le : 02/04/2026 à 20h00
Pour :	10	Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC
Contre :	0	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
Abstentions :	0	à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Julie CAPUS, Jean-Denis CORMANE, Angélique DELCOURT, Lilian GIRMA, Elodie LAC, Fabien PARAIRE, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON, Sandra SCHELL.

Pouvoir : /

Absents excusés : Pascale GONFROY.

A été désignée secrétaire : Julie CAPUS.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 20 mars 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé sans remarques particulières.

Reçue en préfecture le : 03/04/2026.

Publiée par affichage le : 09/04/2026

Le Secrétaire de séance,

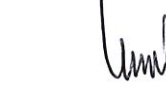


Julie CAPUS.

Fait et délibéré le 02/04/2026.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».